

DROIT AU LOGEMENT ÉQUITABLE POUR LES SURVIVANTS DE VIOLENCE DOMESTIQUE



AVEZ-VOUS DÉJÀ VÉCU LES SITUATIONS SUIVANTES?

- Un propriétaire de logement refuse de vous louer un logement parce que vous êtes ou avez été victime de violence conjugale, ou parce que vous bénéficiez d'une aide au logement du Département des Services Humains de l'Oregon ou de toute autre agence;
- Il vous a été dit que vous devez payer pour les dommages matériels causés par votre agresseur;
- Le propriétaire du logement refuse de changer rapidement vos serrures ou s'oppose à ce que vous les changiez;
- Le propriétaire du logement refuse de vous libérer de votre bail ou de votre contrat de location;
- Votre demande de logement est rejetée parce que le fait que vous ayez été victime de violence conjugale soit considéré comme étant un antécédent criminel;
- Le propriétaire du logement que vous louez utilise une politique de "tolérance zéro" contre la criminalité pour vous expulser de votre logement parce que vous êtes une victime de violence conjugale;
- Vous êtes expulsé parce que vous avez à plusieurs reprises appelé la police pour des problèmes de violence conjugale et vos voisins se sont plaints.



En tant que survivant de violence conjugale, d'agression sexuelle ou de harcèlement criminel, vous avez le droit de vivre où vous voulez sans être discriminé. Un propriétaire de logement ne doit pas vous traiter d'une manière différente parce que vous êtes ou avez été victime de violence conjugale, d'agression sexuelle ou de harcèlement criminel.

Que pouvez-vous faire?

- Tenez un registre de tous les documents – notes, avis, reçus, messages téléphoniques, contrats, lettres, etc.
- Prenez des photos du problème si vous le pouvez.
- Obtenez les noms et les numéros des personnes impliquées.
- Obtenez des données – date de l'incident, adresse où l'incident s'est produit, coûts engendrés.
- Parlez à vos voisins – qui d'autre vit la même situation? Qui-est ce qui a été témoin de l'incident?



LE CONSEIL DE L'OREGON POUR LE LOGEMENT ÉQUITABLE EST A VOTRE SERVICE!

Si vous pensez que vous avez été victime de discrimination, ou si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur vos droits, vous pouvez appeler notre ligne directe au **1-800-424-3247**, poste 2, ou visiter notre site internet à l'adresse **www.fhco.org**.

Votre sécurité est la chose la plus importante. Si vous avez été agressé – **appelez le 911** pour obtenir de l'aide.

*Le Conseil de l'Oregon pour le Logement Équitable (FHCO) est une organisation **non gouvernementale** des droits civils à but non lucrative qui œuvre au service de l'Oregon.*



Le travail qui a servi de base à cette publication a été financé par une subvention du Ministère du Logement et du Développement Urbain des États-Unis. La substance et les conclusions de ce travail sont dédiées au public. L'auteur et l'éditeur sont les seuls responsables de l'exactitude des déclarations et des interprétations contenues dans cette publication. Ces interprétations ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Gouvernement Fédéral des États-Unis.

Les services fournis sont disponibles en formats alternatifs et la traduction est disponible.

DROIT AU LOGEMENT ÉQUITABLE POUR LES SURVIVANTS DE VIOLENCE DOMESTIQUE



AVEZ-VOUS DÉJÀ VÉCU LES SITUATIONS SUIVANTES?

- Un propriétaire de logement refuse de vous louer un logement parce que vous êtes ou avez été victime de violence conjugale, ou parce que vous bénéficiez d'une aide au logement du Département des Services Humains de l'Oregon ou de toute autre agence;
- Il vous a été dit que vous devez payer pour les dommages matériels causés par votre agresseur;
- Le propriétaire du logement refuse de changer rapidement vos serrures ou s'oppose à ce que vous les changiez;
- Le propriétaire du logement refuse de vous libérer de votre bail ou de votre contrat de location;
- Votre demande de logement est rejetée parce que le fait que vous ayez été victime de violence conjugale soit considéré comme étant un antécédent criminel;
- Le propriétaire du logement que vous louez utilise une politique de "tolérance zéro" contre la criminalité pour vous expulser de votre logement parce que vous êtes une victime de violence conjugale;
- Vous êtes expulsé parce que vous avez à plusieurs reprises appelé la police pour des problèmes de violence conjugale et vos voisins se sont plaints.



En tant que survivant de violence conjugale, d'agression sexuelle ou de harcèlement criminel, vous avez le droit de vivre où vous voulez sans être discriminé. Un propriétaire de logement ne doit pas vous traiter d'une manière différente parce que vous êtes ou avez été victime de violence conjugale, d'agression sexuelle ou de harcèlement criminel.

Que pouvez-vous faire?

- Tenez un registre de tous les documents – notes, avis, reçus, messages téléphoniques, contrats, lettres, etc.
- Prenez des photos du problème si vous le pouvez.
- Obtenez les noms et les numéros des personnes impliquées.
- Obtenez des données – date de l'incident, adresse où l'incident s'est produit, coûts engendrés.
- Parlez à vos voisins – qui d'autre vit la même situation? Qui-est ce qui a été témoin de l'incident?



LE CONSEIL DE L'OREGON POUR LE LOGEMENT ÉQUITABLE EST A VOTRE SERVICE!

Si vous pensez que vous avez été victime de discrimination, ou si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur vos droits, vous pouvez appeler notre ligne directe au **1-800-424-3247**, poste 2, ou visiter notre site internet à l'adresse **www.fhco.org**.

Votre sécurité est la chose la plus importante. Si vous avez été agressé – **appelez le 911** pour obtenir de l'aide.

*Le Conseil de l'Oregon pour le Logement Équitable (FHCO) est une organisation **non gouvernementale** des droits civils à but non lucrative qui œuvre au service de l'Oregon.*



EQUAL HOUSING
OPPORTUNITY

Le travail qui a servi de base à cette publication a été financé par une subvention du Ministère du Logement et du Développement Urbain des États-Unis. La substance et les conclusions de ce travail sont dédiées au public. L'auteur et l'éditeur sont les seuls responsables de l'exactitude des déclarations et des interprétations contenues dans cette publication. Ces interprétations ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Gouvernement Fédéral des États-Unis.

Les services fournis sont disponibles en formats alternatifs et la traduction est disponible.